



RAPPORT

CCE 2014-0359

La conjoncture dans le secteur de la construction –
avril 2014

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB



**Rapport sur la conjoncture
dans le secteur de la construction – avril 2014**

Personne de contact :
jeanpaul.denayer@ccecrb.fgov.be

Table des matières

1	Conjoncture générale	4
2	Évolution de l'activité dans le secteur de la construction	6
2.1	Bâtiments.....	6
2.1.1	Permis de bâtir pour constructions neuves.....	6
2.1.2	Rénovations	10
2.1.3	Courbe de conjoncture des bâtiments	11
2.2	Infrastructure.....	12
3	Emploi	13
4	Conclusions.....	16
5	Annexe	17

Liste des graphiques

Graphique 1-1 : Évolution du PIB belge réel par trimestre	6
Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2013/12 : nouveaux logements (nombre, échelle de gauche) et nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m ³ , échelle de droite) - totaux mobiles sur 12 mois	7
Graphique 2-2 : Logements autorisés en Belgique 2006-11/2013	8
Graphique 2-3 : Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites en fonction de la destination 2007-2013.....	10
Graphique 2-4 : Crédits hypothécaires : montants des demandes en fonction de la destination 2007-2013.....	10
Graphique 2-5 : Rénovations autorisées en Belgique : 2006-2013	11
Graphique 2-6 : Gros-œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-03/2014.....	11
Graphique 2-7 : Infrastructure : courbes synthétiques de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-03/2014	12
Graphique 3-1 : Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2008 à décembre 2013	14
Graphique 3-2 : Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-2013	15
Graphique 5-1 : Région flamande : Logements autorisés 2006-11/2013	17
Graphique 5-2 : Région wallonne : Logements autorisés 2006-11/2013.....	17
Graphique 5-3 : Région de Bruxelles-Capitale : Logements autorisés 2006-11/2013.....	17
Graphique 5-4 : Évolution des permis de bâtir 2007/1-2013/12 : nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m ³ , échelle de gauche et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois.....	18
Graphique 5-5 : Composantes de la courbe synthétique – Secteur de la construction	18
Graphique 5-6 : Composantes de la courbe synthétique – Génie civil.....	18

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Croissance réelle du PIB (en %).....	4
Tableau 3-1 : Evolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction 2008-2 ^e trim. 2013.....	13
Tableau 3-2 : Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction	14

1 Conjoncture générale

Les données générales de conjoncture figurant dans le présent rapport s'appuient sur les prévisions de la Commission européenne publiées durant l'hiver 2014 (date de publication 25/02/2014).

Pour l'économie mondiale, la CE prévoit une croissance de 2,9% en 2013 ; cette croissance passera à 3,6% en 2014 et 3,9% en 2015.

Les constats suivants sont dressés :

- la reprise entamée au dernier trimestre de 2013 se poursuivra et sera perceptible dans plusieurs pays
- la reprise est encore fragile compte tenu des séquelles de la crise financière.

Pour la zone euro, la croissance négative prévue pour 2013 (-0,4%) bascule en une croissance de resp. 1,2% et 1,8% en 2014 et 2015. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le tableau est encore un peu plus favorable : si les prévisions de croissance sont quasiment nulles pour 2013 (0,1%), la CE table pour 2014 et 2015 sur une croissance de resp. 1,5% et 2,0%.

Les différents facteurs de croissance contribueront de façon plus équilibrée à la croissance future. La demande intérieure se substitue aux exportations dans le rôle de moteur de la croissance. La CE prévoit que cette évolution de la demande sera stimulée à la fois par la demande privée et par les investissements. La croissance des investissements devrait augmenter en raison de l'élimination – certes lente - d'une série d'obstacles entravant la demande des entreprises : les incertitudes reculent, les conditions de financement s'améliorent, le désendettement nécessaire a déjà été partiellement réalisé. Selon la CE, les politiques mises en œuvre portent progressivement leurs fruits. La CE table sur un accroissement de la consommation privée en 2014-2015 grâce à l'impact positif de la faible inflation sur le revenu disponible. En conséquence, la situation sur le marché du travail s'améliorera également.

Tableau 1-1 : Croissance réelle du PIB (en %)

	1995-99	2000-04	2005-09	2010	2011	2012	2013f	2014f	2015f
Belgique	2,6	2,0	1,1	2,3	1,8	-0,1	0,2	1,4	1,7
Allemagne	1,6	1,1	0,7	4,0	3,3	0,7	0,4	1,8	2,0
France	2,4	2,0	0,6	1,7	2,0	0,0	0,3	1,0	1,7
Pays-Bas	3,9	1,7	1,5	1,5	0,9	-1,2	-0,8	1,0	1,3
Zone euro	2,4	1,9	0,7	1,9	1,6	-0,7	-0,4	1,2	1,8
Royaume-Uni	3,6	3,2	0,6	1,7	1,1	0,3	1,9	2,5	2,4
Union européenne	-	2,2	0,9	2,0	1,7	-0,4	0,1	1,5	2,0
Etats-Unis	4,1	2,7	0,9	2,5	1,8	2,8	1,9	2,9	3,2
Japon	0,8	1,4	-0,3	4,7	-0,5	1,4	1,6	1,6	1,3

Source : Commission européenne (Prévisions d'hiver 02/2014)

Il ressort du tableau ci-dessus que la Belgique et ses pays voisins ne connaissent qu'une croissance très modeste en 2013 (même négative aux Pays-Bas). Cette situation se renverse pour tous les pays en 2014, la croissance se renforçant même en 2015. Il en résulte pour 2015 des chiffres de croissance qui varient dans les pays voisins entre 1,3% (Pays-Bas) et 2% (Allemagne). La Belgique et la France se situent dans la moyenne avec 1,7%.

Pour la Belgique, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, les chiffres de croissance qui figuraient dans les prévisions de l'automne 2013 (EC autumn forecast) ont (presque) tous été révisés à la hausse à l'hiver 2014 (EC winter forecast). Seule la France conserve la même prévision de croissance pour 2015.

Pour la Belgique, la CE pointe du doigt l'amélioration du climat de confiance. Les indices de confiance atteignent leur niveau le plus élevé depuis la mi-2011. La CE indique toutefois explicitement que ce constat n'est pas valable pour le secteur de la construction.

Pour avoir une idée du chiffre de croissance global de la Belgique, il convient également d'examiner la dynamique de croissance. La croissance plus solide que prévu de la consommation privée au deuxième semestre de 2013 a encore des répercussions en 2014. Cette tendance se renforcera encore en 2014 et 2015.

La constitution de capital est stimulée par la reprise des investissements, en particulier ceux des entreprises. Ceux-ci sont notamment liés à des taux d'utilisation qui se rapprochent lentement de leurs valeurs moyennes à long terme.

Les exportations nettes constituent un important facteur de soutien de la croissance en 2013. À partir de 2015, les importations repartiront toutefois à la hausse en raison d'une progression de la demande intérieure.

Globalement, et ceci ressort également du tableau ci-dessus, les performances de croissance de la Belgique sont semblables à celles de la zone euro.

La CE souligne que le resserrement des conditions de crédit est l'une des principales menaces pesant sur ces prévisions de croissance positives.

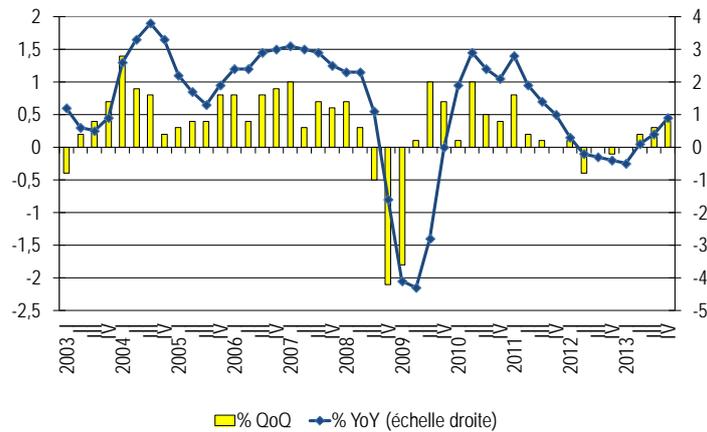
Comme indiqué plus haut, la situation sur le marché du travail (le chômage) se détériorera encore un peu en 2014 (le taux de chômage passera de 8,4% en 2013 à 8,5% en 2014). Le chômage ne diminuera que sous l'impulsion d'une demande intérieure croissante dans le courant de 2015. Le taux de chômage se situerait ainsi en 2015 à 8,2%. Il est à remarquer que ces chiffres sont encore faibles dans une perspective historique.

L'inflation restera très basse et diminuera même légèrement encore dans les trimestres à venir. La faible inflation peut entre autres être imputée à l'abaissement de la TVA sur l'électricité et aux mesures relatives au gel réel des salaires.

La CE prévoit que le déficit public, sans tenir compte de nouvelles mesures, restera au même niveau durant la période 2013-2015. Ce constat vaut également pour la dette totale de l'État, qui s'élèvera toujours à 100% du PIB en 2015.

Le graphique suivant montre que le revirement positif de la croissance du PIB (d'une année à l'autre) de l'économie belge à partir du 2^e trimestre de 2013 se renforcera encore par la suite. Les chiffres d'un trimestre à l'autre confirment cette évolution positive.

Graphique 1-1 : Évolution du PIB belge réel par trimestre



Dans son enquête de conjoncture (02/2014), la BNB constate que la confiance des chefs d'entreprise continue de se renforcer. Le gain de confiance est le plus marqué dans les services aux entreprises. Pour la construction, la courbe synthétique brute fait état d'une légère amélioration. Dans le commerce et l'industrie, on observe un très léger affaiblissement.

L'importance des exportations pour la reprise de l'économie belge a déjà été mise en évidence. Ces exportations dépendent évidemment de l'évolution du commerce mondial. Dans son « handelsmonitor », le Centraal Planbureau (NL) prévoit une évolution favorable des échanges mondiaux durant la période 2013-2015 (2013 : +1,90% ; 2014 : +4,25% ; 2015 : 5,00%).

Dans notre précédente analyse conjonctuelle, nous évoquions une série d'éléments qui pouvaient peser à l'époque sur l'évolution de la conjoncture, par exemple l'incertitude budgétaire aux États-Unis, l'évolution plus fragile des pays en croissance et les séquelles de la crise de l'euro. Actuellement, ces éléments semblent revêtir moins d'importance. Les tensions en Ukraine sont toutefois venues assombrir le tableau.

2 Évolution de l'activité dans le secteur de la construction

2.1 Bâtiments

2.1.1 Permis de bâtir pour constructions neuves

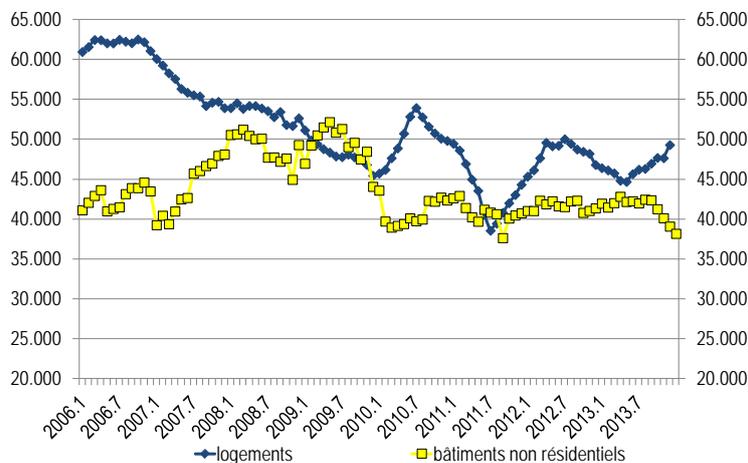
Le Graphique 2-1 montre l'évolution des permis de bâtir pour les nouveaux logements et pour les bâtiments non résidentiels.

Bâtiments non résidentiels

En décembre 2013, 38,2 millions de m³ de bâtiments non résidentiels ont obtenu une autorisation (moyenne annuelle mobile). Par rapport à décembre 2012, il s'agit d'une baisse de volume de 9%. Le précédent rapport de conjoncture indiquait que le volume de permis pour bâtiments non résidentiels (cumul annuel) restait assez constant, mais il est possible que cette tendance connaisse en ce moment un revirement négatif. Le nombre de permis de bâtir (chiffres cumulés d'une année à l'autre) est resté

pratiquement inchangé en 2013. La taille moyenne d'un projet de construction (comparaison d'une année à l'autre jusqu'en décembre) a baissé de 8% au cours des 12 derniers mois.

Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2013/12 : nouveaux logements (nombre, échelle de gauche) et nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m³, échelle de droite) - totaux mobiles sur 12 mois



Source : CCE sur la base de la DGSIE

Bâtiments résidentiels

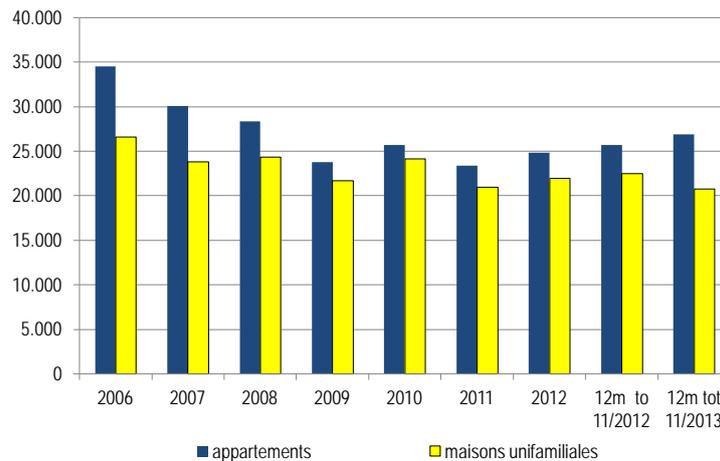
Si l'on compare décembre 2013 (cumul d'une année à l'autre) à décembre 2012, on observe que le nombre de permis de bâtir a augmenté d'environ 5% (de 46 802 à 49 299). Ce nombre de permis de bâtir reste un « indicateur directeur » de l'évolution dans la construction de bâtiments résidentiels. Les chiffres annuels cumulés indiquent une hausse constante du nombre d'autorisations à partir de juin 2013. Il est un peu trop tôt pour savoir si ces chiffres légèrement positifs sont annonciateurs d'un revirement sur la durée.

La valeur la plus faible des permis de bâtir pour logements sur base annuelle depuis 2011 a été notée en juillet (cumul d'une année à l'autre : 38 700), tandis que la valeur la plus élevée apparaît en juillet 2012 (50 000).

Le nombre de permis de bâtir peut également être ventilé en permis de bâtir pour appartements et pour habitations unifamiliales. Le nombre de permis pour appartements a connu entre 2006 et 2009 une baisse plus marquée que celui des habitations unifamiliales ; l'évolution par rapport à l'année précédente a été positive en 2010 et négative en 2011. En 2012, le nombre d'autorisations a de nouveau évolué positivement par rapport à l'année d'avant. La comparaison entre les 12 mois allant jusqu'en 11/2013 inclus et la même période jusqu'en 11/2012 fait apparaître, pour la première fois depuis 2006, une évolution divergente pour les deux types de logement. Le nombre de permis pour habitations unifamiliales recule de 7,8%, tandis que le nombre d'autorisations pour appartements s'accroît de 4,7%.

Il est un fait avéré que le nombre de permis futurs pour des nouvelles constructions résidentielles sera influencé par les décisions des autorités régionales en matière de « bonus logement ».

Graphique 2-2 : Logements autorisés en Belgique 2006-11/2013



Source : CCE sur la base de la DGSIE

Le Graphique 5-1, le Graphique 5-2 et le Graphique 5-3 (en annexe) montrent les variations régionales en Belgique.

Il est frappant de constater que, durant les 12 mois allant jusqu'en 11/2013 par rapport à la même période jusqu'en 11/2012, le nombre de permis de bâtir pour appartements augmente en Flandre et à Bruxelles et reste quasiment inchangé en Wallonie. Concernant les permis pour appartements, la croissance est la plus forte à Bruxelles (+43%). On remarque que près de $\frac{3}{4}$ du nombre total de permis pour appartements sont délivrés en Flandre.

En Flandre et en Wallonie, le nombre de permis de bâtir pour des maisons diminue durant les 12 mois allant jusqu'en 11/2013 par rapport à la même période jusqu'en 11/2012. Une hausse est enregistrée à Bruxelles, mais la taille du marché pour ce type d'habitations y est négligeable par rapport aux autres Régions.

L'obtention d'un permis de bâtir est, dans le chef du maître d'oeuvre, la condition à remplir pour pouvoir passer à la réalisation de la construction d'un logement. Les chiffres peu élevés en matière de maisons unifamiliales indiquent une évolution négative du marché dans ce segment. Il convient d'ajouter à cet égard qu'il y a un certain retard entre la demande de permis et la réalisation de l'habitation. Bien qu'ils aient obtenu un permis, les maîtres d'ouvrage sont de plus en plus enclins à attendre avant de passer à la phase de construction. La BNB confirme que le fossé se creuse entre le nombre de permis de bâtir délivrés et le nombre de bâtiments réellement entamés.¹

La volonté de construire est également influencée par le coût d'un tel projet. Des études de la BNB font état de la part croissante de la charge de remboursement dans le revenu disponible net, qui est passée d'environ 15% à plus de 20% durant la période 2004-2008. Depuis 2008, cette charge reste plus ou moins stable.²

¹ Présentation de la BNB au sein de la CCS de la Construction le 13/1/2014 : « Perspectives économiques et situation conjoncturelle dans le secteur de la construction » CCE 2014-0113

² Présentation de la BNB au sein de la CCS de la Construction le 13/1/2014 : « Perspectives économiques et situation conjoncturelle dans le secteur de la construction » CCE 2014-0113

Crédits hypothécaires

La raison de la forte hausse du nombre total de demandes de crédits hypothécaires pour des rénovations jusqu'en 2011 a été maintes fois évoquée (le régime fiscalement avantageux du « prêt vert »).

Par la suite, les demandes de prêts pour des constructions neuves ont baissé, 2012 constituant par conséquent une année tournant.

Le Graphique 2-3 montre que le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour des constructions neuves a augmenté de 8% par rapport à 2012. Ce nombre reste toutefois à un faible niveau en 2013 par rapport à l'ensemble de la période sous revue (2007-2012, voir graphique).

Le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour des rénovations a diminué de 5% en 2013 par rapport à 2012. Ce nombre (2013) reste donc quasiment au même niveau qu'en 2012. Ceci contraste fortement par rapport à la période comprise entre 2007 et 2011, durant laquelle on notait d'importantes augmentations annuelles.

Les montants totaux demandés sous forme de prêts hypothécaires ont augmenté de 8% entre 2012 et 2013.

Les montants demandés sous forme de prêts hypothécaires pour des constructions neuves sont passés de 4,1 milliards d'euros en 2012 à 4,5 milliards d'euros en 2013. En 2012, le montant annuel destiné à la construction neuve s'établissait toutefois à un niveau historiquement bas (2007-2013).

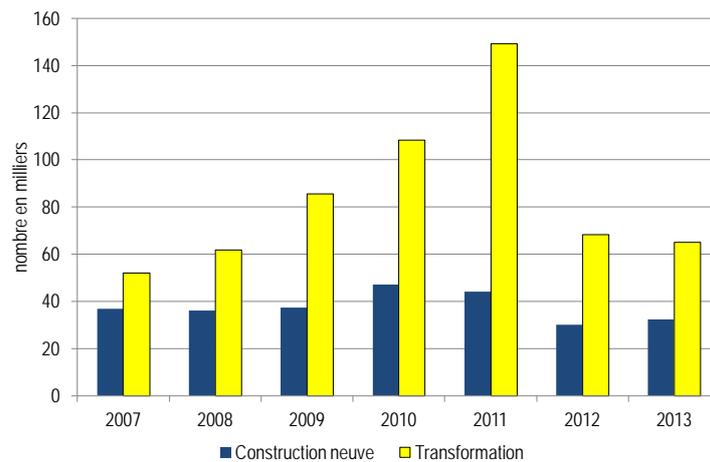
Les crédits destinés à la rénovation ont aussi légèrement augmenté en 2013, passant de 2,7 milliards à 2,8 milliards d'euros.

Durant la période 2007-2011, le montant des crédits demandés par projet de construction a baissé pour se fixer à un niveau plancher en 2011 (109 000 euros pour les constructions neuves et 28 000 euros pour les rénovations). Le montant moyen demandé pour une construction neuve s'élève en 2013 à 140 000 euros, contre 136 000 euros en 2012. Pour une rénovation, ce montant est de 43 000 euros en 2013 alors qu'il était de 40 000 euros en 2012.

La hausse du montant pour la rénovation peut s'expliquer par l'extinction des « prêts verts » fiscalement avantageux, parce que ceux-ci ne pouvaient être souscrits que pour un montant plafonné (montant maximum par personne de 15 000 euros).

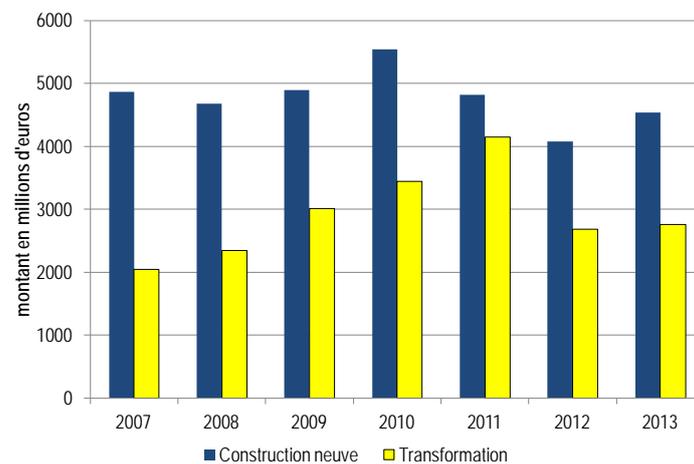
Dans ce domaine également, l'évolution future des crédits hypothécaires dépendra fortement de la mise en œuvre concrète des mesures politiques régionales en matière de fiscalité immobilière.

Graphique 2-3 : Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites en fonction de la destination 2007-2013



Source : CCE sur la base de la BNB

Graphique 2-4 : Crédits hypothécaires : montants des demandes en fonction de la destination 2007-2013



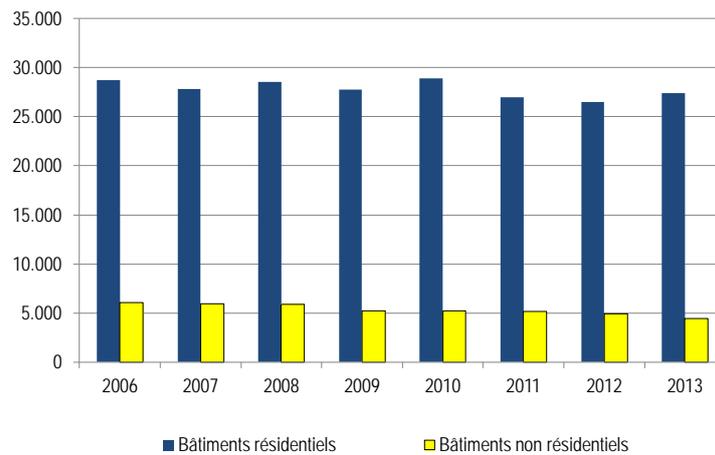
Source : CCE sur la base de la BNB

2.1.2 Rénovations

Le Graphique 2-5 montre que le nombre de rénovations autorisées pour des bâtiments non résidentiels a légèrement reculé (d'environ 3%) en 2013 par rapport à 2012. Le nombre de rénovations autorisées pour des bâtiments résidentiels a augmenté de 3,4%. Il s'agit de la première évolution positive en la matière depuis 2010. Le nombre de rénovations autorisées pour des bâtiments non résidentiels a continué à diminuer légèrement.

À cet égard, il faut tenir compte du fait que ces chiffres ne donnent qu'une image partielle de l'évolution des rénovations, de nombreuses rénovations ayant lieu sans qu'il ne soit nécessaire de demander une autorisation.

Graphique 2-5 : Rénovations autorisées en Belgique : 2006-2013



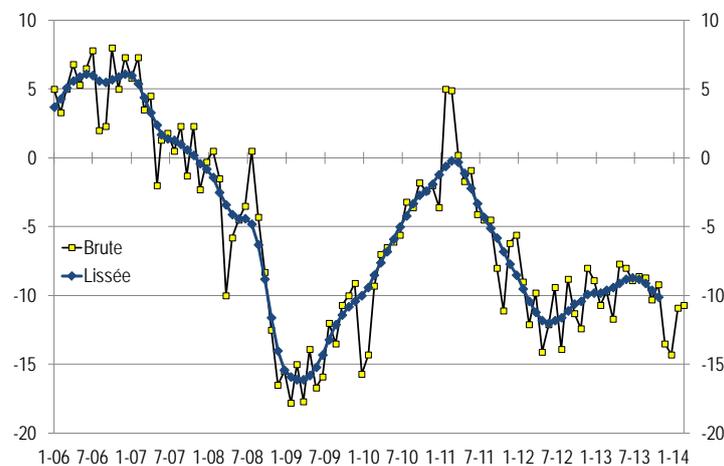
Source : CCE sur la base du SPF Économie

2.1.3 Courbe de conjoncture des bâtiments

Les données lissées montrent que la courbe synthétique de conjoncture a baissé de façon ininterrompue entre la mi-2011 et la mi-2012. Le renversement qui s'est amorcé au premier semestre de 2012 s'est poursuivi jusqu'à la mi-2013. Un recul a ensuite été enregistré.

Les données brutes présentent pour la première fois depuis quelques mois une brusque évolution en dents de scie. Les chiffres des deux derniers mois témoignent d'une amélioration.

Graphique 2-6 : Gros-œuvre de bâtiments : courbes de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-03/2014



Source : CCE sur la base de la BNB

D'autres aspects de l'évolution conjoncturelle dans le secteur de la construction sont également passés au crible : l'évolution du carnet d'ordres, l'évolution du matériel utilisé, l'appréciation du carnet d'ordres et les prévisions de la demande.

Ces éléments sont illustrés sous forme graphique (séries lissées) dans l'annexe à cette note (Graphique 5-5).

L'évolution négative de la série lissée à la fin 2013 trouve son origine dans des évolutions divergentes. Tout d'abord, la perception de l'évolution des prévisions de la demande et de l'appréciation du carnet d'ordres est négative. Ces indices se trouvent également à un niveau (historiquement) bas. Le carnet d'ordres et l'évolution du matériel utilisé sont respectivement en légère baisse et stable. Les données brutes pour la période novembre-mars 2014 (qui ne figurent pas dans le graphique en annexe) indiquent d'une part un affaiblissement du carnet d'ordres et d'autre part un renforcement des prévisions de la demande.

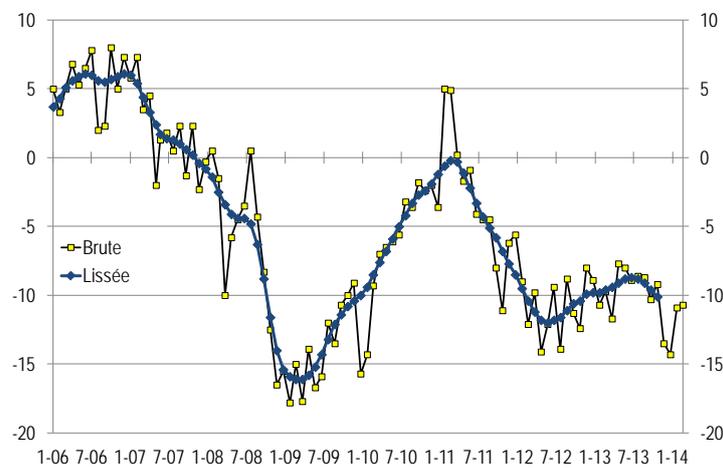
2.2 Infrastructure

La tendance fondamentale à la baisse entamée à partir de septembre 2012, comme indiqué dans le précédent rapport de conjoncture, s'est poursuivie jusqu'en novembre 2013 (série lissée). Les données brutes (disponibles jusqu'en mars 2014 inclus) révèlent également une forte évolution en dents de scie au cours des derniers mois.

Trois des éléments à la base de cette évolution sont illustrés dans l'annexe à cette note (Graphique 5-6) : l'évolution du carnet d'ordres, les modestes prévisions de la demande et les prévisions en matière d'appréciation du carnet d'ordres. Tous ces éléments évoluent négativement.

Cette évolution médiocre est confirmée (bien qu'il y ait encore des variations) par les données brutes (jusqu'en mars 2014, non repris dans le graphique en annexe).

Graphique 2-7 : Infrastructure : courbes synthétiques de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-03/2014



La propension à investir des autorités (locales) dépend de l'évolution de leur situation budgétaire. Au cours des années à venir, tous les niveaux de pouvoir vont (seront contraints de) continuer à assainir leur budget. Il est encore difficile de savoir dans quelle mesure ces assainissements affecteront les travaux aux infrastructures.

3 Emploi

D'une année à l'autre (fin du 2^e trimestre 2012 vs. fin du 2^e trimestre 2013), l'emploi dans le secteur s'est réduit de 215 385 à 211 023 travailleurs. C'est un recul de 4 362 travailleurs. La baisse de l'emploi s'est accentuée fortement au cours des deux premiers trimestres de 2013. L'emploi des travailleurs dans le secteur a connu son dernier pic au troisième trimestre de 2011. Le secteur est donc clairement confronté à une baisse continue de l'emploi.

Dans le tableau ci-dessous, une distinction est établie entre ouvriers et employés (cette distinction pourrait perdre en pertinence en fonction de la nouvelle législation). Ces chiffres confirment que la part des travailleurs du secteur de la construction qui ont le statut d'employés a continué à s'accroître (probablement en raison de la complexité administrative et technique croissante du secteur de la construction).

Tableau 3-1 : Evolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction 2008-2^e trim. 2013

		Ouvriers	Employés	Total
2008	I	176.379	34.687	211.066
	II	176.244	35.217	211.461
	III	177.960	36.111	214.071
	IV	175.850	36.113	211.963
2009	I	175.158	36.454	211.612
	II	174.116	36.456	210.572
	III	174.894	36.792	211.686
	IV	173.504	36.836	210.340
2010	I	174.299	37.159	211.458
	II	174.454	37.303	211.757
	III	175.872	37.775	213.647
	IV	176.153	38.042	214.195
2011	I	177.357	38.966	216.323
	II	176.413	38.736	215.149
	III	177.597	39.438	217.035
	IV	177.255	39.395	216.650
2012	I	176.663	39.724	216.387
	II	175.537	39.848	215.385
	III	175.553	40.270	215.823
	IV	173.714	40.818	214.532
2013	I	171.841	40.837	211.678
	II	170.272	40.751	211.023

Source : ONSS, estimations (rapides) de l'emploi (brochures vertes et beiges)

Comme l'indique le Tableau 3-2, le nombre d'entreprises employant des travailleurs a baissé pour la première fois de la période 2007-2012, tandis que le nombre d'indépendants actifs dans le secteur n'a cessé d'augmenter durant la même période.

Tableau 3-2 : Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction

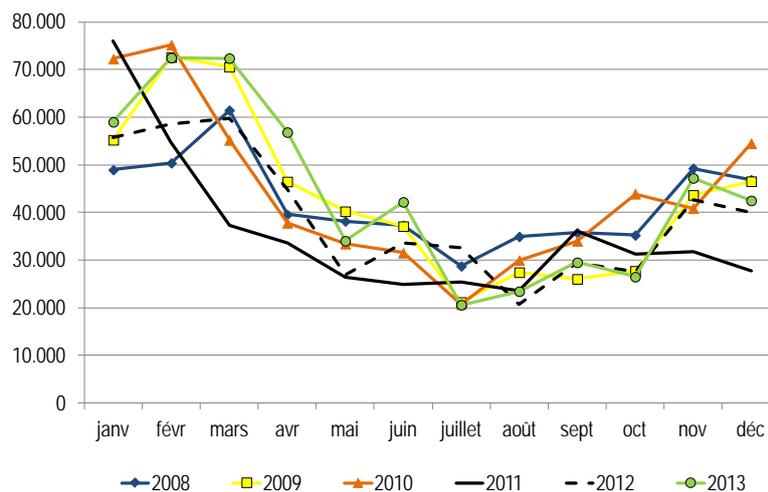
	Employeurs avec personnel	Indépendants
2007	27.590	48.009
2008	27.948	49.616
2009	28.002	52.489
2010	28.812	57.274
2011	29.256	58.189
2012	28.948	60.102

Source : ONSS et INASTI

Le taux moyen de chômage temporaire était en 2013 11% plus élevé qu'en 2012 (Graphique 3-1).

Les effets saisonniers sont également visibles à présent : pour la plupart des années, les valeurs sont élevées au début de l'année calendrier, en raison des conditions météorologiques plus mauvaises durant cette période.

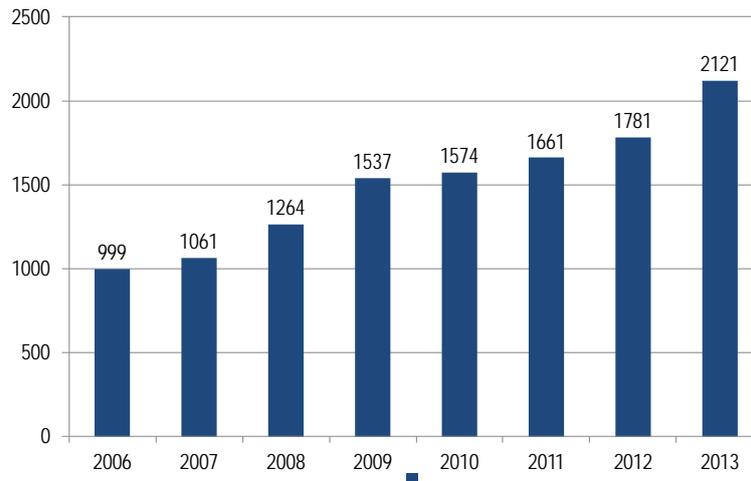
Graphique 3-1 : Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2008 à décembre 2013



Source : CCE sur la base de l'ONEM

Depuis 2006 (environ 1 000 cas), le nombre de faillites dans le secteur de la construction n'a cessé d'augmenter d'année en année. Il ressort des rapports de Graydon (Graphique 3-2) que 2 121 entreprises de construction ont fait faillite en 2013 (contre 1 781 l'année précédente). La tendance annuelle linéaire calculée dans le précédent rapport de conjoncture (+7% de faillites en plus) a encore été largement dépassée (+19%), ce qui indique une accélération du nombre de faillites. En 2012, le nombre de faillites a enregistré une hausse de 7,2% par rapport à 2011.

Graphique 3-2 : Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-2013



Source : CCE sur la base de Graydon Belgium

La société Graydon analyse les habitudes de paiement dans tous les secteurs. Pour l'ensemble de la Belgique et tous les secteurs, elle constate que le comportement de paiement entre les entreprises s'est amélioré au deuxième semestre de 2013.³

Le non-paiement des factures reste un problème dans le secteur de la construction. Tant le secteur NACE 41 (construction de bâtiments) que le NACE 42 (génie civil) ont vu leur « score de paiement » baisser au quatrième trimestre de 2013 par rapport au troisième trimestre de 2013. Le score de paiement mesure la moralité de paiement, c'est-à-dire le degré de respect par les entreprises des conditions de paiement convenues.

La hausse du taux moyen de chômage temporaire et du nombre de faillites en 2013, ainsi que la baisse inquiétante de l'emploi au premier semestre de 2013, ne présagent rien de bon pour l'emploi au deuxième semestre de l'année.

³³ Graydon, Étude du comportement de paiement, 4^e trimestre 2013

4 Conclusions

L'économie connaîtra en 2014 et 2015 une croissance plus marquée qu'en 2013.

La zone euro retrouvera à partir de 2014 une croissance positive de 1,2%. Cette tendance se renforcera en 2015 (1,8%).

Dans ce contexte, la Belgique enregistre des prévisions de croissance moyenne plus favorables que la zone euro en 2014 (1,4%) et légèrement moins favorables en 2015 (1,7%).

Les attentes de la CE sont donc modérément positives et ont été revues à la hausse pour la Belgique et ses pays voisins depuis les prévisions de l'automne 2013. Cela s'explique par la perte d'influence de certains obstacles qui entravaient la croissance, comme la faiblesse du commerce mondial et les retombées de la crise de l'euro. La relance reste cependant fragile, la crise financière pouvant encore compromettre le financement de la croissance.

La CE fait remarquer que les indices de confiance ont retrouvé en Belgique leur niveau de 2011. Ce constat général n'est toutefois pas valable pour le secteur de la construction.

Concernant le secteur belge de la construction, on constate que le nombre de permis (chiffres cumulés d'une année à l'autre) délivrés pour des constructions neuves dans le secteur résidentiel augmente à nouveau depuis juin 2013. Cette évolution est la résultante d'un secteur des appartements attractif et d'une baisse dans le segment des habitations unifamiliales.

Le nombre de permis délivrés pour des rénovations s'accroît légèrement, grâce au segment des bâtiments résidentiels.

Le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour des constructions neuves est en hausse, contrairement à celui des rénovations. Dans les deux segments, les montants totaux demandés augmentent, au même titre que le montant par demande de crédit.

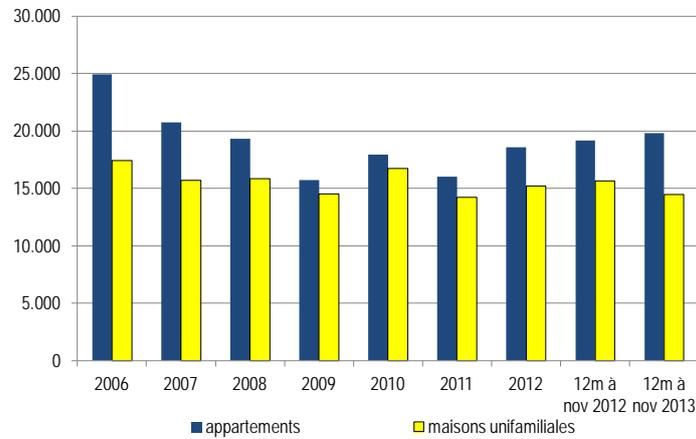
Au cours des derniers mois observés, la courbe de conjoncture dans le segment du gros-œuvre se replie à nouveau légèrement. La courbe de conjoncture pour l'infrastructure, qui est en recul depuis l'automne 2012, se situe ces derniers mois à un niveau historiquement bas.

L'emploi régresse fortement au premier semestre de 2013. Entre la fin 2012 et la fin du deuxième trimestre de 2013, on relève une perte d'environ 3 500 travailleurs. Le chômage temporaire reste à un niveau élevé. Le nombre de faillites atteint des valeurs historiques. Tous ces constats n'augurent rien de bon pour l'évolution de l'emploi au deuxième semestre de 2013 et au début de l'année 2014.

Les conclusions sont identiques à celles du précédent rapport de conjoncture. Tous les éléments tracent le portrait d'un secteur en difficulté. Les perspectives ne pourront s'améliorer qu'à partir du moment où le secteur, comme d'autres secteurs, pourra bénéficier d'une reprise économique générale. Il est à espérer que l'embellie annoncée en 2014 et 2015 se concrétise.

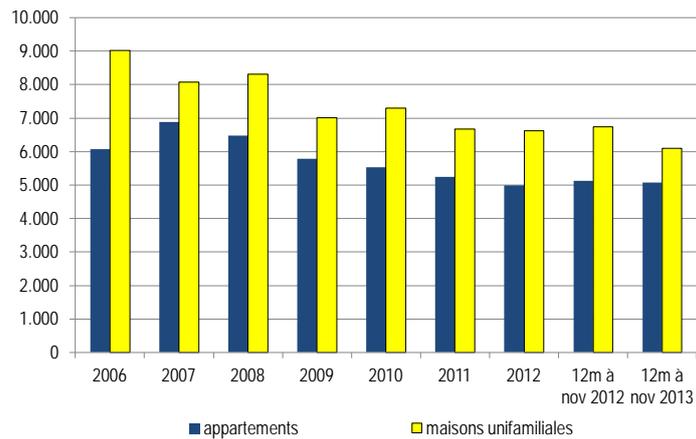
5 Annexe

Graphique 5-1 : Région flamande : Logements autorisés 2006-11/2013



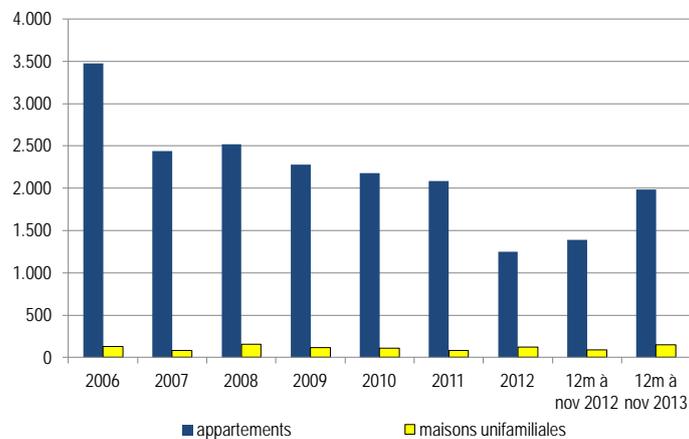
Source : CCE sur la base du SPF Economie

Graphique 5-2 : Région wallonne : Logements autorisés 2006-11/2013



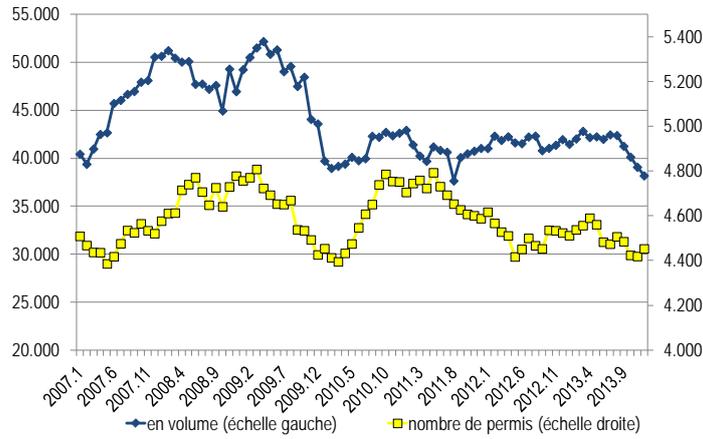
Source : CCE sur la base du SPF Economie

Graphique 5-3 : Région de Bruxelles-Capitale : Logements autorisés 2006-11/2013



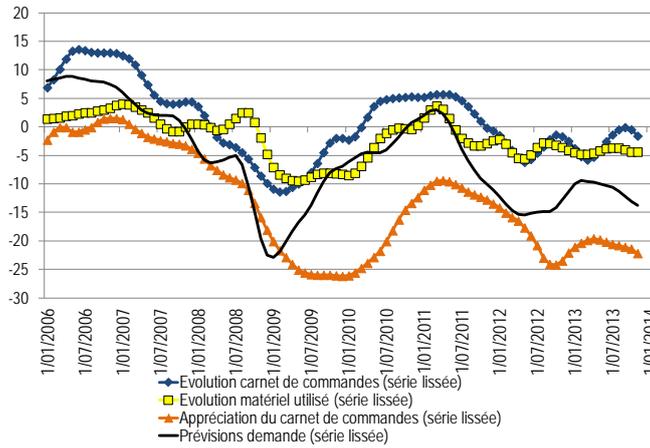
Source : CCE sur la base du SPF Economie

Graphique 5-4 : Évolution des permis de bâtir 2007/1-2013/12 : nouveaux bâtiments non résidentiels (1000 m³, échelle de gauche et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois



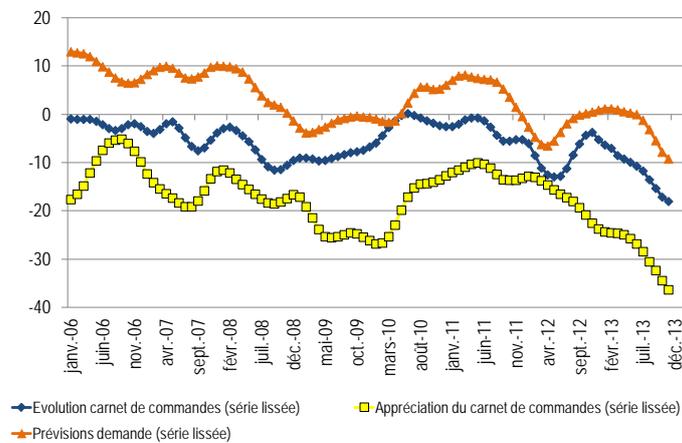
Source : CCE sur la base de la DGSIE

Graphique 5-5 : Composantes de la courbe synthétique – Secteur de la construction



Source : BNB

Graphique 5-6 : Composantes de la courbe synthétique – Génie civil



Source : BNB